



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture  
Direction des libertés publiques  
Bureau de la Circulation  
Service des immatriculations

# DUPLICATA

DANS TOUS LES CAS, VOTRE DEMANDE DEVRA COMPORTER  
LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- une demande d'immatriculation complétée et signée (cerfa 13750\*03) par le ou les titulaires
- copie d'une pièce d'identité (en cas de co-titulaire, joindre les deux pièces d'identité)
- copie d'un justificatif de domicile du titulaire
- le règlement à établir à l'ordre du régisseur des recettes de la préfecture (voir tarif ci-dessous)
- copie du dernier contrôle technique en cours si le véhicule a plus de 4 ans et y est soumis

ET SUIVANT LE CAS :

➤ **CERTIFICAT D'IMMATRICULATION PERDU OU VOLE**

- une déclaration de perte, ou de vol délivrée par les services de police ou de gendarmerie

➤ **CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DETERIORE**

- le certificat d'immatriculation détérioré

## REGLEMENT

*Joindre obligatoirement au règlement la pièce d'identité du titulaire du compte bancaire  
si celui ci n'est ni le titulaire ni le co-titulaire du certificat d'immatriculation*

- si votre véhicule est toujours immatriculé dans l'ancien système (2 à 4 chiffres, 2 ou 3 lettres et l'indicatif du département) : **2,76 €**
- si votre véhicule est immatriculé dans le nouveau système (2 lettres, 3 chiffres, 2 lettres) : **52,76 €**
- opération gratuite pour les cyclomoteurs

**DOSSIER A RETOURNER à :**

PREFECTURE DU FINISTERE

Service Immatriculations

42 boulevard Duplex

CS 16033

29000 QUIMPER

